11 1614

LA RESIOVISSANCE de la France.

POVR

LA RECONCILIATION de Meßieurs les Princes.

A PARIS,

De l'Imprimerie d'Anthoine du Brueil, rue S. Iacques, au deſſus de S. Benoiſt, à la Couronne.

M. DC. XIV.

(111) 3125 16(11)

Acc 83-101(111)

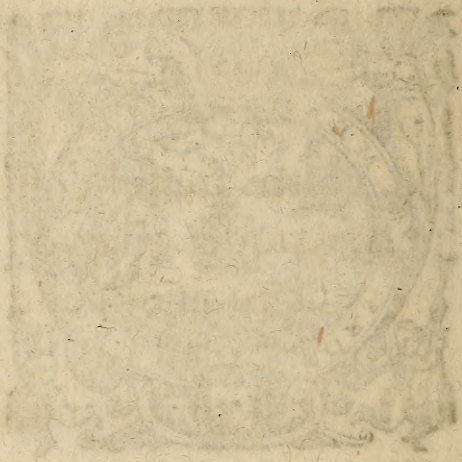

LA RESIOVISSANCE de la France, Pour la reconciliation de Messieurs les Princes.

RESIOVISSEZ-vous Frãçois, & donnez quelque trefue à vos larmes, & à vos plaintes: I'ay touſiours eſtimé que voſtre apprehenſion ſeroit plus grande que voſtre mal. Il ny peut auoir de contrarietez entre le Soleil & les aſtres, auſquels il communique ſa lumiere, n'y de mauuaiſe intelligence entre le Roy, & Meſſieurs les Princes, leſquels tiennent leur honneur, leur qualité, & leurs biens à foy, & à hommage de ſa Majeſté. L'authori-

té Royalle eſt trop bien imprimee en la fidellité des François, pour faire aucune choſe preiudiciable à ſon ſeruice & à leur obeyſſance. La partie eſt en telle recommãdation aux gens de bien, qu'ils en cerchent pluſtoſt la conſeruation, qu'ils n'en procurent la perte. Themiſtocle quelque iuſte ſubject qu'il euſt, de ſe vanger des Atheniens, qui luy auoient donné des meſcontentemens, pour les recompences de ſes ſeruices, & de recognoiſtre les faueurs & le bon traittement qu'il auoit reçeu de Xerce, tel à la verité qu'il confeſſoit luy-meſme, qu'il euſt eſté perdu, s'il n'euſt eſté perdu: ayma mieux ſe donner la mort, que d'agrãdir le Sceptre de Perſe à la ruyne de la Grece ſa chere

partie. Entre les animaux plus veneneux, il n'y en a point qui face mourir ſa mere que la Vipere, tous les autres jettent leur venin ſur les ennemis de leur repos. Quelle apparence donc y auroit-il, que des Princes nez pour la protection & pour la deffence de la France, en deſiraſſent la perte ? ouuriſſent les entrailles qui les nourriſſent, & arrachaſſent les mammelles qui les allaitent. Les enfans quelquefois ſe retirent de leur mere, & ſe jettent entre les bras de leur nourrice, & apres que leur iugement croit auec leur âge, ſe dédiſans de leur premiere inclination, & ne voulans plus faire de traits d'enfance, preferent celle qui les a mis au monde, à celle de laquelle ils ont ſuccé le

laict. Mais ces genereux Princes, ſont aſſez iudicieux pour recognoiſtre, que la France leur eſt mere & nourrice, & qu'ils ne ſe peuuent retirer de l'vne qu'ils ne s'eſlognent de l'autre. Tout ainſi que le ciel menace de ſa foudre le Laurier, auſſi bié que le Cedre, & neantmoints il ne le fait eſclatter que bien loin de luy : Ie croy que toutes ces troupes preparées és limites de la France, iront faire retétir leurs armes au milieu des meſcreans, pour anter des nouueaux Lauriers ſur les palmes de leurs anceſtres.

Il eſt vray que Monſeigneur le Prince eſt ceſt Hercule fatal qui doit ayder à porter les charges de la France. Sa preſence y eſt requiſe, où il n'aura pas

moins d'honneur en la conſeruant par ſa prudence, qu'il en pourroit acquerir ailleurs par les effects de ſon courage. C'eſt le pilote qui doit tenir le gouuernail de la barque, à fin de la faire ſurgir au port de ſalut : à lors la proſperité de la France fera prendre garde aux merueilles de ſa naiſſance, ſ'eſtonnant de voir tant de valeur accompagner ſa ieuneſſe, & tant de bonnes fortunes ſucceder de ſa prudence, qu'il ne reſtera plus rien en l'accompliſſemẽt, & en la perfection de l'vne & de l'autre, que de les continuer & de le reſeruer au bien du Royaume. Ce ſera lors que toutes les ſiniſtres impreſſiõs qu'on auoit de ſon abſence, ſeront effacees, faiſant lire en ſes

actions, que le seruice du Roy, apres celuy de Dieu, est le but principal de toutes ses pensees, & de toutes ses intentions. Ainsi le peuple qui ressentira les fruits de ses conseils, entrera en admiration de ses vertus particulieres, lesquelles luy acquereront plus de villes & de Prouinces, que ses armes ne luy en pourrõt soubmettre par force.

On dit souuent que les premieres impressions sont de si grande importance, qu'il est necessaire de bien commencer sa prise, en la possession d'vne charge, non pas seulement par des actiõs irreprehensibles: mais qui soient infiniment loüables, qu'il faut que l'entree en soit belle, si l'on veut que l'issuë en soit heureuse. Nous sommes

mes en vne saison, ou les peuples sõt assez enclins d'eux mesmes à reprendre les grands, & les Prouinces à se plaindre de ceux qui les gouuernent. Voila pourquoy il ne leur faut poĩt donner de iuste subiect, de reprehension n'y de plainte.

Monsieur de Neuers, qui a bon droict a de l'estime & de la renommee, tant pour auoir esté cercher les perils hors de la France, que pour auoir touſiours eu le seruice du Roy en recommandation, sera bien ayse de faire reüssir les promesses de ses armes sur les infidelles, tant pource que son ame genereuse ne peut arrester dans le calme, que pour se véger de la blesseure qu'il y reçeut, hazardãt sa persõne & sa vie en soldat auanturier,

& nó pas en Prince conſiderát. Auſſi les exercices de Mars ſont ſes plus chers eſbatemés, ſe reſſouuenant que c'eſt receuoir vn heureux dommage, que de perdre vn peu de plaiſir in-vtile, pour acquerir de l'honneur de la reputation, & de l'authorité à la teſte d'vne armee, veu que les gouuernemens, les principautez, voire meſme les royautez, de qui les tiltres ſont ſi ſpecieux & manifiques, & dont le pouuoir ſemble ſi abſolu, ne ſont en effaict que belles ſeruitudes, & fardeaux autant onereux qu'honorables, & deſquels ſi on ſe vouloit acquitter dignement ceux qui les poſſedent, n'auroyent pas vne ſeule heure pour deſtiner à leur plaiſir.

Monſieur de Longueuille y

pourra ſemer les premiers fruits de ſa proüeſſe, afin d'en moiſſonner à loiſir les recompences, & de faire renaiſtre en ſa ieuneſſe, les valeurs & la recommandation de ſon pere.

Monſieur de Mayenne heritant du zele & de la bonne fortune de ſes ayeux y pourra contribuer ſes forces, & celle de ſes amis, tant pour recueillir les fruicts que ſes predeceſſeurs y ont ſemez que pour mettre en effaict les conſeils, & les dernieres paroles de feu ſon pere, qui l'obligerét à la deffence de la foy Catholique, & au ſeruice de ſon Roy ſous le ſeau de ſa benediction.

Monſieur de Vendoſme y pourra teſmoigner qu'il eſt fils naturel de ce Henry le Grand,

& q̃les victoires familieres à ce Monarque sõt les fleaux des barbares, & l'heur de sa posterité.

Toute ceste noblesse Frãçoise qui tranche les aisles à la victoire, pour l'empescher de voler plus loin que le bout de leurs espees, les suiuront à ceste honorable entreprise, remettãt la peur & l'effroy entre ces Mahomettans, en sorte que ce sera assez pour les veincre, de dire que ce sont des François qui les combattent. C'est la où ceste Noblesse recommandable doit estre opiniastre, & doit donner preuue de la generosité de son courage, prenãt garde aux perfections particulieres des Princes qui leur commanderont; Et vous Messieurs les Princes c'est ou vous deuez tascher que voz

actions reſpõdent à l'eſtime que l'on a de voſtre prudence & de voſtre valeur, afin de ne perdre facilement la creance qu'elle a de voſtre reputation, ne treuuant en vous toutes les perfectiõs qu'elle ſe ſeroit imaginees.

Mais laiſſons les affaires d'Eſtat à ceux qui ſont eſleuez dans le commerce, & ſouuenõs nous ſeulement que la France eſt en la tutelle de ſon bõ Ange: que le Roy eſt le ſoleil qui en diſſipe les nuages, & qu'elle eſt obligee à la prudence & à la vigilence de la Royne, qui tenant les maximes de ceſte vertueuſe Princeſſe Blanche mere du Roy ſainct Louys, veut achepter le repos des ſubiets du Roy ſõ Seigneur & Fils, ſachãs bien que les guerres inteſtines & ciuiles deſtrui-

sent les Monarchies, ne se pouuans entretenir que par la desolation du peuple.

Elle à suiuy le cõseil des Princes & officiers de la couronne, qui aymẽt mieux donner preuue de leur integrité, & de leur fidele obeyssance en la tranquilité du Royaume, que de se signaller, & d'aquerir des triomphes à la perte du public, & au desaduantage des subiects du Roy. Le chef de la iustice, Messieurs du Conseil, les Senateurs des celebres Parlemẽs de Frances, le Iuge de la Police, & to⁹ les autres officiers de sa Majesté y ont cõtribué leurs aduis salutaires, & vtilles à la prosperité de ceste couronne. Bref le peuple mesme a importuné le ciel de ces prieres, afin de le regarder

en pitié, & de ne faire tomber ſes fleaux ſur luy. Car tout ainſi qu'il fait ouyr ſon tonnerre par tout le monde, & ne le fait tomber qu'en vn lieu: de meſme il menace tous ceux qui luy ſont deſobeyſſans, & n'é chaſtie que quelques vns.

Sus donc François faictes des Feux de ioye, afin que la paix que le Roy Henry le Grád vous auoit acquiſe par ſa valeur, & continuee par ſa bonté, demeure entiere, inuiolable, & en la meſme ſplandeur qu'il nous l'auoit laiſſee: auſſi auons nous trop d'obligation au Pere pour nous diſpenſer de ſeruir le Fils. Quand on treuue bon le fruict d'vn arbre on cóſerue ſoigneuſement les greffes & les reiettós, ſous eſperance qu'il produirót

vn meſme fruict ou pour nous ou pour les noſtres. Nous auós reſſenty tant de bienfaicts du feu Roy que Dieu abſoluë, que ſa memoire nous doit eſtre recommandable, & deuons auoir l'œil à la proſperité du Roy ſon fils noſtre Prince legitime, qui nous eſt donné de Dieu pour noꝰ ſeruir d'aſile, & pour heriter des vertus & des poſſeſſions paternelles, auec vne fidelle aſſeurance que nous en aurons les meſmes aduantages, & les meſmes liberalitez q̃ nous auós euës de feu ſa Majeſté ſon pere, ou pour nous, ou pour noſtre poſterité. Prions Dieu qu'il luy plaiſe de nous le conſeruer pour nous faire iouyr des fruicts de ſa grandeur & des promeſſes de ſa naiſſance.

FIN.